

Contrats urbains de cohésion sociale - CUCS

A retenir :

Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) signés pour trois ans et reconductibles après évaluation, conclus pour les périodes 2007-2009, succèdent aux contrats de ville comme cadre du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficulté.



Objectif

Document d'action stratégique, signé entre l'Etat et les collectivités territoriales : " il définit le projet urbain et social que les acteurs s'engagent à mettre en oeuvre pour réduire les écarts de développement entre des territoires prioritaires et leur environnement. Il doit permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires et favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants d'une même collectivité."¹



Cinq priorités

- > L'accès à l'emploi et le développement économique
- > L'amélioration de l'habitat et du cadre de vie
- > La réussite éducative et l'égalité des chances
- > La citoyenneté et la prévention de la délinquance
- > L'accès à la santé



Géographie d'intervention

La circulaire du 15 septembre 2006² précise la géographie d'intervention des CUCS en les classant en trois niveaux :

- > Des quartiers constituant des priorités d'action de niveau 1 (très prioritaires), à partir de critères fixés par la Délégation Interministérielle à la Ville. Cette liste ne peut être modifiée par les préfets de région.
- > Des quartiers constituant des priorités d'action de niveau 2 (prioritaires), connaissant des difficultés socio-économiques moindres mais pour lesquels des moyens spécifiques sont nécessaires.
- > Des quartiers constituant des priorités d'action de niveau 3 (de faible intensité), la liste est laissée à l'appréciation des préfets de départements.



Acteurs nationaux concernés par les CUCS

Missions : conception, pilotage, évaluation, subventions

CIV :

Comité Interministériel des villes

Mission : Instance de décision

Secrétariat Général du Comité Interministériel des villes (ex DIV) :

Mission : Veille à l'application des décisions du CIV

Pilote et évalue la politique de la ville

L'ANRU et l'ACSé se trouvent sous la tutelle du Secrétariat.

ANRU :

Agence Nationale de Renovation Urbaine

Mission : Rénovent les quartiers défavorisés

ACSé :

Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances

Mission : finance les actions dans les domaines de la politique de la ville

Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la solidarité et de la ville



Source :

- La lettre de la DIV n° 113 - décembre 2006-janvier 2007
<http://www.ville.gouv.fr/>

¹ Délégation Interministérielle à la Ville. Les contrats urbains de cohésion sociale. Guide méthodologique, 2006
<http://www.ville.gouv.fr>

² Circulaire du 15 septembre 2006 relatif à la géographie prioritaire des contrats urbains de cohésion sociale : contenu et calendrier de mise en œuvre



Elaboration et contenu des CUCS ³

Comme l'indique la circulaire du 24 mai 2006, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale comporte trois parties :

> Un projet urbain de cohésion sociale

Cette partie consiste à évaluer les précédents dispositifs, à réaliser un diagnostic à l'échelle du quartier, de la commune et de l'agglomération, permettant d'identifier à la fois les enjeux prioritaires et les ressources du territoire, et à définir les champs d'actions prioritaires.

> Les programmes d'actions

Ils précisent, pour chaque action envisagée, le ou les porteurs de projet, le public concerné et les financements prévisionnels (agence nationale de cohésion sociale et d'égalité des chances, ministères, collectivités locales, associations).

> Les modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre en termes de pilotage (politique et technique), de suivi et d'évaluation sont précisées dans les CUCS.



Quelques repères chronologiques : calendrier de mise en œuvre ⁴



Le pilotage du Contrat Urbain de Cohésion sociale ⁴

Ingénierie dédiée pour l'élaboration et la mise en œuvre du CUCS

Instances	Composition	Missions
Pilotage Politique : instance stratégique et décisionnelle	<ul style="list-style-type: none"> > Préfet, > Président de l'EPCI, > Maires, > Président du Conseil Général, > Président du Conseil Régional et autres partenaires ont en charge les orientations stratégiques.	<ul style="list-style-type: none"> -> valider le diagnostic du territoire -> élaborer la stratégie -> définir et mobiliser les moyens des communes, des conseils généraux, des conseils régionaux pour mener à bien le projet de territoire -> mandater la conduite de projet et l'instance technique de mise en œuvre et de suivi du projet -> assurer l'organisation des différentes coordinations techniques -> veiller à la cohérence interne de l'ensemble du projet et à son articulation aux autres outils (PLH, PLU...) -> procéder aux arbitrages politiques et financiers
Pilotage Technique : instance qui assure la " maîtrise d'œuvre "	<ul style="list-style-type: none"> > Directeur du projet de rénovation urbaine, > Chef de projet Zone Franche Urbaine (ZFU), > Référent emploi insertion, > Chargé de mission du Contrat local de Sécurité (CLS), > Coordinateur de l'Equipe Réussite Educative (ERE), > Responsable d'Atelier Santé Ville (ASV), > Coordinateur du plan local de lutte contre les discriminations, > Coordinateur entre les différents travailleurs sociaux dépendants (DDASS, Conseil général, commune, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> -> animer et suivre la mise en œuvre du projet urbain de cohésion sociale. -> mettre en cohérence les actions menées par les différents acteurs (services de l'Etat, collectivités locales, associations, opérateurs dans les domaines du logement, des transports, de l'action sociale, de l'intégration, de l'action économique, etc.).

³ Circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS)

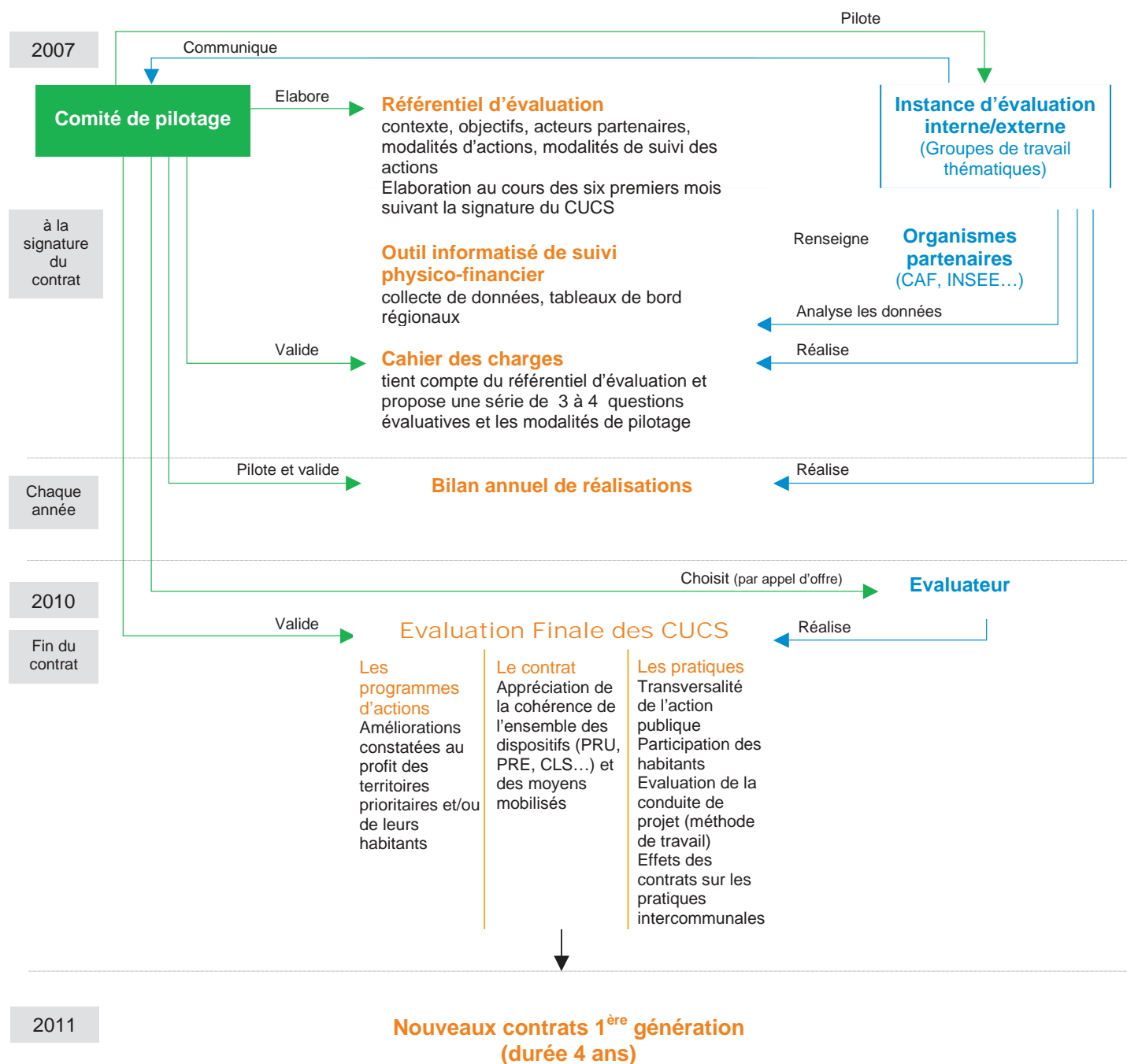
⁴ Données au 1er août 2007 – La Lettre de la DIV n°115, sept 2007 « les nouveaux CUCS : premiers résultats ».



Bilan et évaluation

Un projet d'évaluation doit accompagner le projet territorial qui intervient en 2009 et les bilans sont réalisés annuellement. Le CUCS peut être reconduit jusqu'en 2012 et une deuxième évaluation, finale, devra être réalisée.

Le schéma ci-dessous porte sur la démarche d'évaluation (programmation triennale)⁵:



⁵Délégation Interministérielle à la Ville. Guide de l'évaluation des CUCS (version 2), août 2007
 Circulaire DIV du 5 juillet 2007 relative à l'évaluation des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS)





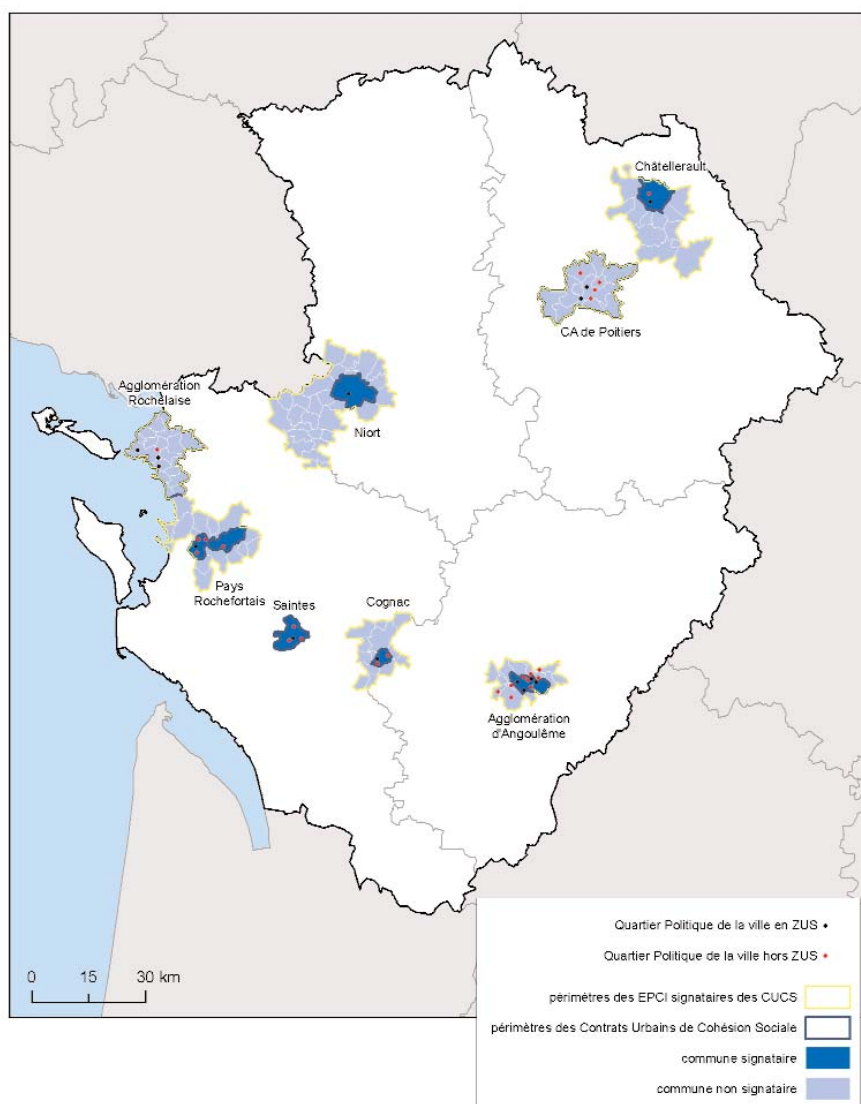
Zoom sur : la région Poitou-Charentes

En Poitou-Charentes, huit agglomérations ont signé un contrat urbain de cohésion sociale avec l'Etat :

Niort,
La Rochelle,
Poitiers,
Saintes,
Châtelleraut,
Rocheftort,
Angoulême,
Cognac.

La région dispose d'une enveloppe de 2 560 094 € pour les huit contrats urbains de cohésion sociale. A cela s'ajoute le programme de rénovation urbaine qui prévoit pour la région, une contribution de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine de 236 M€ pour les cinq ans du programme. ⁶

LES TERRITOIRES PRIORITAIRES DES CONTRATS URBAINS DE COHESION SOCIALE (2007-2009) Région Poitou-Charentes



Source : site internet de la Délégation Interministérielle à la Ville

© IAAT 2007

> Documents en ligne :

Contrat urbain de cohésion sociale : Ville de Saintes convention cadre 2007-2012.

2007, 81 p. Disponible sur Internet <http://www.ville-saintes.fr>

Contrat urbain de cohésion sociale de Cognac 2007-2012. 2007, 58 p.

Disponible sur Internet <http://www.charente.pref.gouv.fr>

Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération de La Rochelle. 2007, 86 p.

Disponible sur Internet <http://www.agglo-larochelle.fr>

Contrat urbain de cohésion sociale de Poitiers 2007-2009.

2007, 62 p. Disponible sur Internet <http://www.agglo-poitiers.fr>

Contrat urbain de cohésion sociale du Grand Angoulême 2007-2012. 2007, 58 p.

Disponible sur Internet <http://www.charente.pref.gouv.fr>

Contrat urbain de cohésion sociale du Pays Rochefortais 2007-2009. 2007, 52 p. + annexes

Disponible sur Internet <http://www.paysrochefortais.fr/>

Projet urbain de Cohésion sociale du Châtelleraut. Mise en oeuvre du Contrat Urbain de Cohésion sociale.

2007, 33 p. Disponible sur Internet <http://sig.ville.gouv.fr>

> Article en ligne :

Présentation du Contrat urbain de cohésion sociale de Niort

Disponible sur Internet :

<http://www.agglo-niort.fr/spip.php?article708>

Rubrique : dossier la politique de la ville.



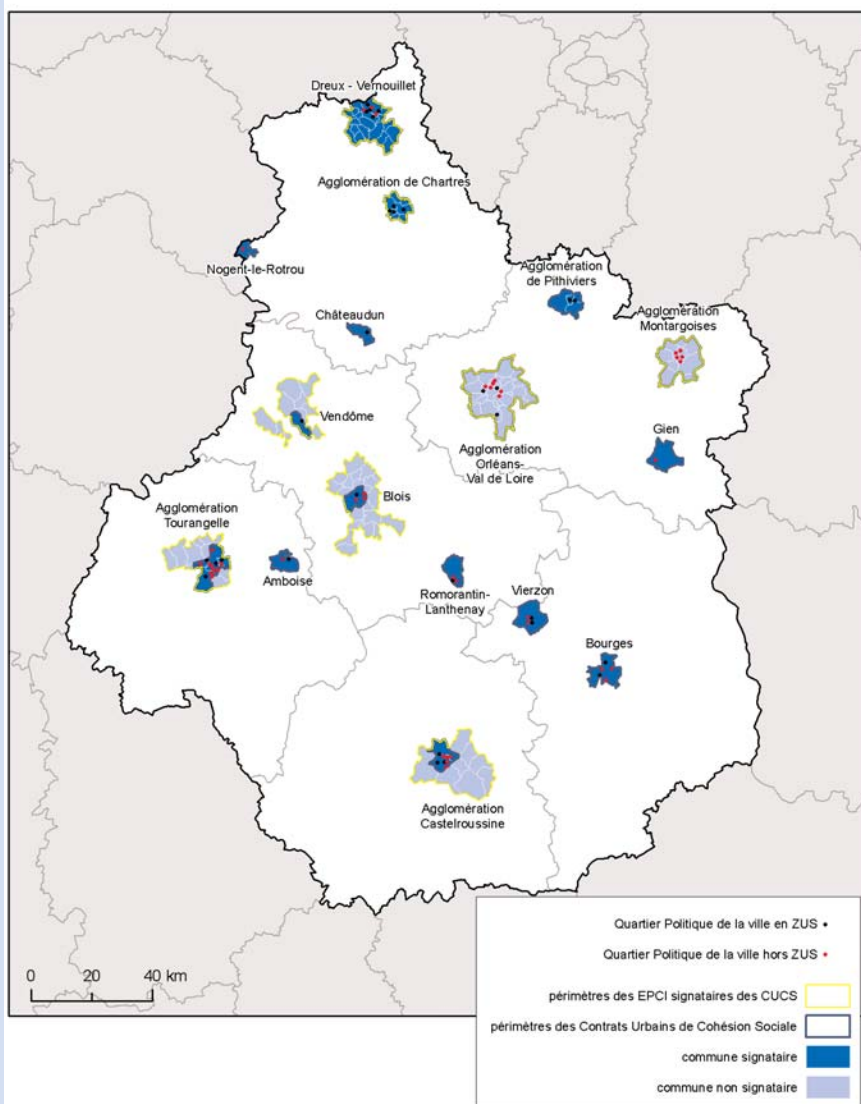


Zoom sur : la région Centre

CUCS de la région (16) :
 Agglomération Castelroussine,
 Agglomération de Chartres,
 Agglomération de Pithiviers,
 Agglomération Montargoise,
 Agglomération Orléans Val-de-Loire,
 Agglomération Tourangelle,
 Amboise,
 Blois,
 Bourges,
 Châteaudun,
 Communauté de communes giennoises,
 Dreux/Vernouillet,
 Nogent-le-Rotrou,
 Romorantin-Lanthenay,
 Vendôme,
 Vierzon⁷

L'enveloppe financière affectée aux CUCS de la région Centre pour la période 2007-2013 s'élève à 12.5 millions d'Euros par an

LES TERRITOIRES PRIORITAIRES DES CONTRATS URBAINS DE COHESION SOCIALE (2007-2009) Région Centre



Source : site Internet de la Délégation Interministérielle à la Ville

© IAAT 2007

> Documents en ligne sur <http://sig.ville.gouv.fr>

Contrat urbain de cohésion social de la Communauté de Communes Giennoises. Septembre 2007, 7 p.

Contrat urbain de cohésion social d'Amboise. Juin 2007, 19 p.

Contrat urbain de cohésion social de Châteaudun. Mai 2007, 86 p.

Contrat urbain de cohésion social de Vierzon. Mars 2007, 15 p.

Contrat urbain de cohésion social de l'Agglomération Orléans Val-de-Loire. Mars 2007, 52 p.

Contrat urbain de cohésion social de Vendôme. Mars 2007.

Contrat urbain de cohésion social de Bourges. Mars 2007, 35 p.

Contrat urbain de cohésion social de Romorantin-Lanthenay. Février 2007, 22 p.

Contrat urbain de cohésion social de l'Agglomération de Chartres. Février 2007, 55 p.

Contrat urbain de cohésion social de l'Agglomération Castelroussine. Février 2007, 42 p.

Contrat urbain de cohésion social de l'Agglomération de Pithiviers. Février 2007, 30 p.

Contrat urbain de cohésion social de Nogent-le-Rotrou. Février 2007, 30 p.

Contrat urbain de cohésion social de l'Agglomération Tourangelle. Février 2007, 30 p.

Contrat urbain de cohésion social de Blois. Février 2007, 41 p.

Contrat urbain de cohésion social de l'Agglomération Montargoise. Janvier 2007, 91 p.

Contrat urbain de cohésion social de Dreux/Vernouillet. Janvier 2007, 71 p.

⁷ <http://sig.ville.gouv.fr/>



Repères juridiques

Lois ...

Décrets, circulaires ...

	Période de reconduction des CUCS	2010	
	Prolongation des CUCS d'un an et évaluation	2009 13 mars	Circulaire du 13 mars 2009 sur la mise en œuvre autour de la concertation autour de la nouvelle géographie prioritaire
		2008 26 juin	Circulaire du 26 juin 2008 : les programmes d'action autour des 5 priorités sont renforcés par les mesures du CIV
	Avis du CNV sur la 1 ^{ère} étape de mise en œuvre des CUCS	2007 5 décembre 5 juillet	Circulaire de la DIV sur la démarche d'évaluation des CUCS avec calendrier indicatif
	Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) succèdent officiellement aux contrats de ville	1 ^{er} janvier	
	Loi n° 2006-396 pour l'égalité des chances et Création de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)	2006 15 sept. 31 mars 28 juillet	Circulaire de la DIV relative à la nouvelle géographie prioritaire d'intervention (3 catégories de communes et de quartiers) des CUCS Un décret n° 2006-945 définit l'organisation administrative et financière de l'ACSE
	Définition du cadre général et des orientations de la nouvelle politique de la ville en faveur des quartiers en difficulté par le comité interministériel des villes et du développement urbain (CIV) : Mise en place des CUCS	2006 24 mai 9 mars	Circulaire transmise aux préfets relative à l'élaboration des CUCS (contenu et calendrier de mise en œuvre)
	Loi n°2005-32 de Programmation pour la Cohésion Sociale qui prévoit vingt programmes d'action autour de l'emploi, du logement et de l'égalité des chances	2005 27 décembre 18 janvier	Décret n° 2005-1646 désignant les départements dans lesquels est nommé un préfet délégué pour l'égalité des chances
	Promulgation de la loi 2003-710 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. Création de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et relance des Zones Franches Urbaines (ZFU)	2003 1er août	

© IAAT Poitou-Charentes 2009



Repères documentaires : Etudes, rapports ...

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

De nouvelles perspectives pour la rénovation urbaine.

2007, 92 p. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

ANDRE Pierre / HAMEL Gérard. Assemblée Nationale / Sénat.

Une conception renouvelée de la politique de la ville : d'une logique de zonage à une logique de contractualisation Rapport fait à la demande de M. François Fillon, premier ministre sur la révision de la géographie prioritaire et la contractualisation de la politique de la ville.

2009. 83 p.

www.gouvernement.fr

ANDRE Pierre.

Bilan et les perspectives d'avenir des politiques conduites envers les quartiers en difficulté depuis une quinzaine d'années.

SENAT, Rapport d'information n° 49, 2006, 261 p.

www.senat.fr

DALLIER Philippe.

Le rôle des délégués de l'Etat dans le cadre de la politique de la ville.

SENAT, Rapport d'information n° 320, 2007, 66 p.

www.senat.fr

Délégation Interministérielle à la Ville

Géographie prioritaire de la politique de la ville et contractualisation. Document pour la concertation.

2009, 70 p. www.ville.gouv.fr

Délégation Interministérielle à la Ville.

Observatoire national des Zones Urbaines Sensibles.

Rapport 2007. 157 p. www.ville.gouv.fr

Délégation Interministérielle à la Ville.

Guide de l'évaluation des CUCS (version 2).

2007, 72 p. www.ville.gouv.fr

Délégation Interministérielle à la Ville.

Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale. Guide méthodologique.

2006, 63 p. www.ville.gouv.fr

Délégation Interministérielle à la Ville.

Analyse critique des contrats urbains de cohésion sociale - CUCS. Synthèse du rapport.

2007, 7 p. <http://i.ville.gouv.fr>

Délégation Interministérielle à la Ville.

Politique de la ville et intercommunalité.

2007, 111 p. www.ville.gouv.fr

LE GALL Gérard.

Réunifier et réconcilier la ville : constats et propositions.

Avis et Rapports du Conseil Economique et Social n° 2008-1. Les éditions des Journaux officiels, 2008, 148 p.

Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

Pour une politique de la ville renouvelée : Comité Interministériel des Villes du 9 mars 2006.

2006, 48 p.



Sitothèque



Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

<http://www.lacse.fr>



Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes

[http://www.ville.gouv.fr/](http://www.ville.gouv.fr)



Agence nationale pour la rénovation urbaine.

<http://www.anru.fr/>



Base de ressources documentaires du Comité Interministériel des Villes

<http://i.ville.gouv.fr/>



Villes au Carré

<http://www.villesaucarre.org>